



## Prélèvement salle de sport abusif

Par **Matcad**, le **14/03/2023** à **08:15**

Bonjour,

Je me suis inscrit (il était temps) en salle de sport, avec un forfait à l'année - chaîne de sport Exxxxxxxxxx - début janvier, le 16. Concours de circonstances, presque au même moment, au sein de l'entreprise pour laquelle je travaille, j'ai eu l'opportunité d'évoluer et l'on m'a proposé une mobilité professionnelle la semaine qui a suivi mon inscription à la salle.

La particularité de l'histoire, c'est que je n'ai pas payé les frais d'inscription au moment de la signature du contrat à la salle (j'ai signé -un document illisible, sur une tablette informatique) à ce moment on m'a demandé de payer, 92€ de frais d'inscription (surprise, je ne savais pas ces frais en plus) et j'ai dit que je ne pouvais pas. On m'a répondu qu'il n'y avait pas de soucis mais "que ta carte d'accès à la salle est bloquée. Tu pourras venir les payer plus tard"

La semaine suivante donc j'apprends que je vais quitter la ville, et donc plus aucun intérêt pour l'abonnement à la salle..

Sauf que..

Je m'aperçois qu'ils ont commencé à prélevé sur mon compte (44€/mois/ alors que je ne peux pas rentrer dans la salle et n'ai jamais pu (ma carte d'accès n'est pas valide) et je ne suis pas retourné payer des frais d'inscription. Il faudrait pourtant d'après le responsable de la salle que je revienne payer les frais d'inscription pour pouvoir annuler mon abonnement annuel...

Au delà du bon sens qui est perdu, est il dans son droit pour prélever aussi abusivement ?

Puis je demander le remboursement intégral ?

Merci pour votre aide

Par **P.M.**, le **14/03/2023** à **09:29**

Bonjour,

Ce sont les conditions générales du contrat qui pourraient répondre à cette interrogation....

Par **Pierrepauljean**, le **14/03/2023** à **10:24**

bonjour

vous avez signé un contrat qui vous engage

il faut relire toutes les clauses du contrat